



En 25 ans, les disparités territoriales de revenu se sont accentuées en Normandie

Entre 1990 et 2015, la répartition spatiale des revenus est devenue plus inégale entre les communes de Normandie. Le renforcement de ces disparités situe la Normandie dans une position médiane par rapport aux autres régions. Les différences entre les communes urbaines restent la principale source des disparités de revenu entre communes. Mais la tendance au creusement de ces disparités procède avant tout du phénomène de périurbanisation. En corollaire de ces évolutions, la ségrégation spatiale se renforce, se traduisant par des ensembles de communes semblables et contiguës, favorisées comme défavorisées, qui ont tendance à s'étendre sur le territoire régional au cours des 25 dernières années.

Jonathan Brendler, Camille Hurard (Insee)

En un quart de siècle, le paysage socio-démographique de la Normandie a connu des transformations notables. La périurbanisation a produit ses effets et s'est accélérée en certains endroits du territoire. Ce mouvement, qui se traduit concrètement par l'accession à la propriété d'une partie de la population urbaine en périphérie des villes, peut être vecteur d'une forme de ségrégation spatiale. Au même moment, la désindustrialisation affecte plus spécifiquement certaines parties de la région, notamment le long de la vallée de la Seine, en lien avec son fort ancrage industriel. Elle s'accompagne d'un taux de chômage structurellement plus élevé au sein de ces territoires. Le phénomène de métropolisation, entendu comme la capacité des grandes métropoles à attirer les facteurs de production, tend quant à lui à concentrer les emplois les plus rémunérateurs et les représentants des catégories sociales les plus favorisées au sein des grandes agglomérations.

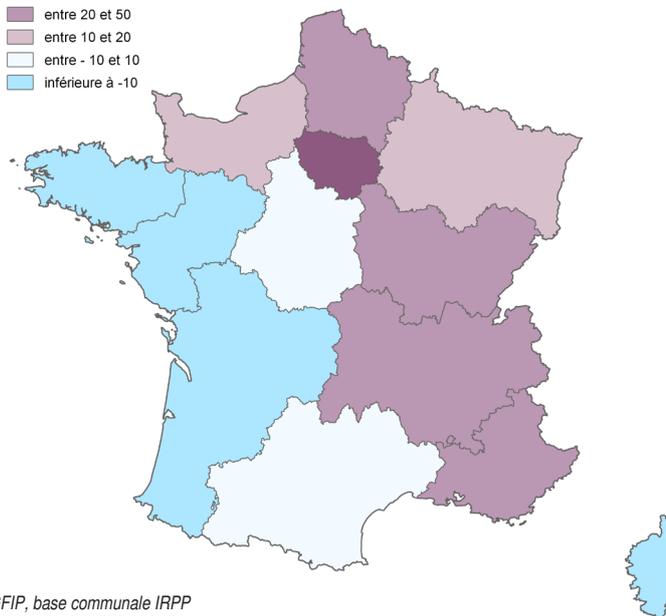
Ces transformations se reflètent dans la répartition spatiale des revenus qui devient plus inégale. Entre 1990 et

1 La Normandie au 6^e rang des régions pour la progression des disparités de revenu sur son territoire

Évolution de l'indicateur de disparité des revenus fiscaux moyens au niveau communal entre 1990 et 2015 (en %)

Évolution de l'indicateur de disparité des revenus entre 1990 et 2015 (en %) :

- supérieure à 50
- entre 20 et 50
- entre 10 et 20
- entre -10 et 10
- inférieure à -10



© IGN - Insee 2019

Source : DGFIP, base communale IRPP

2015, les disparités de revenu (*sources et méthodes*) progressent ainsi de 16 % en Normandie. Cette hausse des disparités territoriales de revenu, qui concerne la moitié des régions de France métropolitaine (*figure 1*), situe la Normandie parmi celles où elle apparaît relativement contenue.

La périurbanisation contribue fortement à la hausse des disparités spatiales

La hausse des disparités territoriales de revenu est d'abord due à une tendance à la différenciation entre les différentes catégories de communes normandes. La région offre en effet une grande diversité des cadres de vie qui s'exprime à travers l'habitat et la composition socio-démographique des territoires, et peut être appréhendée à travers une typologie des communes (*pour en savoir plus*). La période 1990-2015 consacre notamment l'essor des communes qualifiées dans cette typologie de « périurbaines », dont la croissance démographique s'accélère nettement au cours de ces 25 années. Cette croissance se nourrit essentiellement de l'arrivée de ménages venant des centres urbains de la région et dont les caractéristiques sociales sont souvent favorables. Ainsi, au cours de cette période, la part des cadres croît de moitié dans les communes périurbaines contre un tiers dans l'ensemble, et dépasse celle observée dans les communes urbaines (16 % contre 14 % en 2015). En conséquence, les revenus progressent de 6 % dans ces communes, qui figuraient déjà parmi les plus aisées en 1990, tandis qu'ils diminuent de 7 % dans les communes urbaines. Dans les communes rurales, avec le recul du nombre d'agriculteurs, la structure socio-démographique tend à se rapprocher de celle observée sur l'ensemble du territoire. Ce mouvement s'accompagne d'une hausse du revenu moyen de leurs résidents de 6 % entre 1990 et 2015.

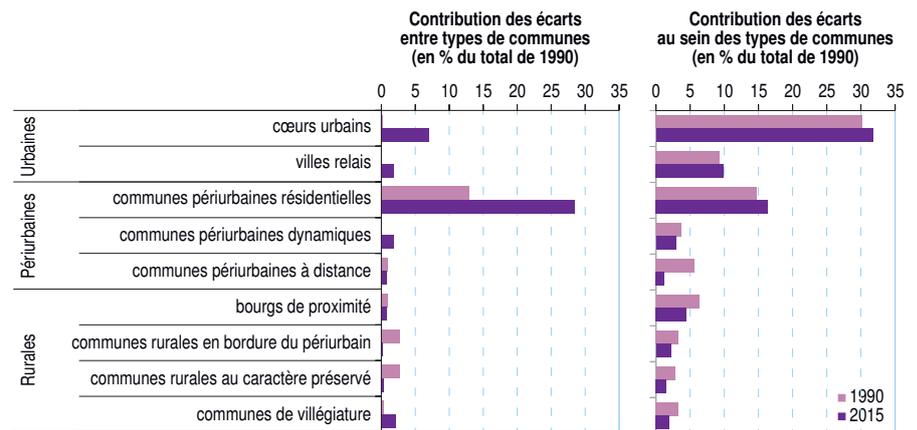
Finalement, ces transformations contribuent à la hausse des disparités spatiales de revenu dans la région (*figure 2*), essentiellement portées par l'écart qui s'est creusé entre les « cœurs urbains » et les communes périurbaines, en particulier avec les communes dites « résidentielles » (celles qui ont connu le développement le plus ancien et qui sont situées les plus à proximité des grands pôles de la région).

Les écarts entre communes urbaines restent élevés

Les écarts de revenu observés entre les dix catégories de la typologie restituent une large part des disparités entre les communes de la région (38 % en 2015). Cependant, une portion équivalente découle des seules

2 Les communes périurbaines « résidentielles » portent une grande part de la hausse des disparités de revenu

Contributions des écarts de revenu entre types de communes et au sein des types de communes à l'indicateur de disparité en 1990 et en 2015 (en % du total en 1990)



Note de lecture : L'écart de revenu moyen entre les communes périurbaines « résidentielles » et la moyenne de l'ensemble contribue à 13 % des disparités totales entre les communes normandes en 1990 et à 28 % en 2015. Les écarts entre communes périurbaines «résidentielles» contribuent à 15 % des disparités totales entre les communes normandes en 1990 et à 16 % en 2015. Les catégories de communes utilisées se réfèrent à une typologie des communes normandes sous l'angle de l'habitat et du cadre de vie (*pour en savoir plus*). Dans cette analyse, les « cœurs métropolitains » et les « cœurs urbains secondaires » sont fusionnés pour former les « cœurs urbains ».

Source : DGFIP, base communale IRPP

différences observées entre les communes urbaines (*figure 2*). Celles-ci constituent en effet un ensemble très hétérogène. Les grands centres urbains de la région, entraînés par un mouvement de « métropolisation », voient se concentrer en leur sein les emplois et la main-d'œuvre qualifiée (Rouen et certaines communes voisines comme Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan, etc. ; Caen et certaines communes voisines comme Epron, Bretteville-sur-Odon, etc.). D'autres communes urbaines

ont une histoire liée au développement industriel et subissent plus durement les effets de la désindustrialisation à l'œuvre depuis le milieu des années 1970, notamment un taux de chômage élevé (Gonfreville-l'Orcher, Elbeuf, Cléon, etc.). D'autres, situées dans l'influence de l'agglomération parisienne (Vernon, Gisors, etc.), bénéficient de sa dynamique notamment à travers les revenus des nombreux « navetteurs » qui y travaillent. De même, les communes périurbaines les plus

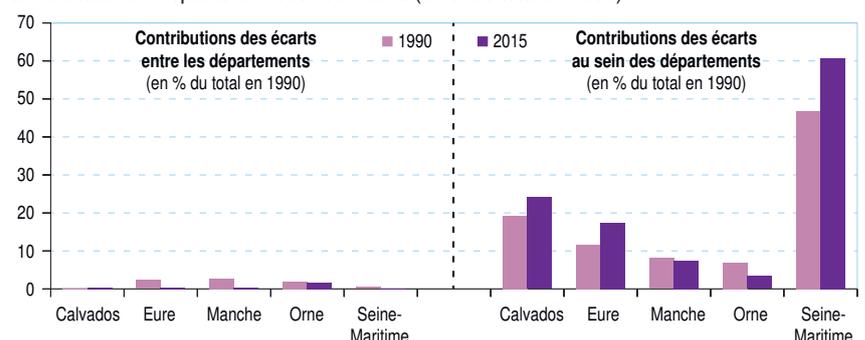
Un effet départemental très limité

Les écarts territoriaux de revenu sont souvent analysés à l'échelle des départements. En fait, les écarts constatés entre ces territoires découlent presque exclusivement des parts relatives des types de communes qui les composent. Les effets départementaux « spécifiques » ne jouent en effet que pour 7 % en 1990 et 2 % en 2015 dans l'explication des disparités de revenu entre les communes de la région (*figure 3*). La diminution de cette composante traduit même un mouvement de convergence du revenu des ménages entre les départements. Seul le département de l'Orne affiche encore un effet spécifique un peu significatif.

Comme résultat de la plus ou moins grande hétérogénéité des communes qui les composent, les départements contribuent de façon très variable aux disparités de revenu. À ce titre, la Seine-Maritime porte à elle seule la moitié des disparités observées dans la région. Comme pour l'Eure et le Calvados, cette contribution augmente entre 1990 et 2015, tandis qu'elle diminue légèrement pour l'Orne et la Manche.

3 Les disparités entre départements proviennent presque exclusivement de leurs profils de communes respectifs

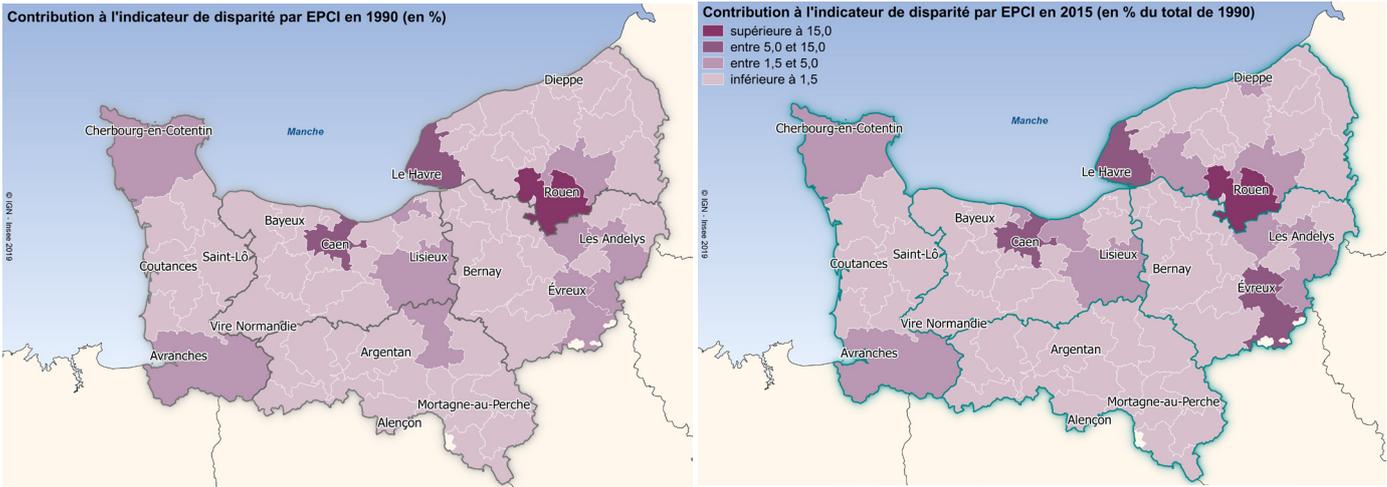
Contributions des écarts de revenu entre départements et au sein des départements à l'indicateur de disparité en 1990 et en 2015 (en % du total en 1990)



Source : DGFIP, base communale IRPP

4 En 1990 comme en 2015, les grandes agglomérations contribuent fortement aux disparités

Contributions des écarts de revenu entre EPCI et au sein des EPCI à l'indicateur de disparité en 1990 et en 2015 (en % du total en 1990)



Source : DGFIP, base communale IRPP

anciennes (les périurbaines « résidentielles ») présentent une diversité des trajectoires que l'on peut supposer liée à celles de leurs voisines urbaines dont elles sont dépendantes sur le plan de l'emploi. À l'inverse, les communes périurbaines de développement plus récent ainsi que les communes rurales affichent, en termes de revenu de leurs résidents, une certaine homogénéité qui s'est même renforcée entre 1990 et 2015.

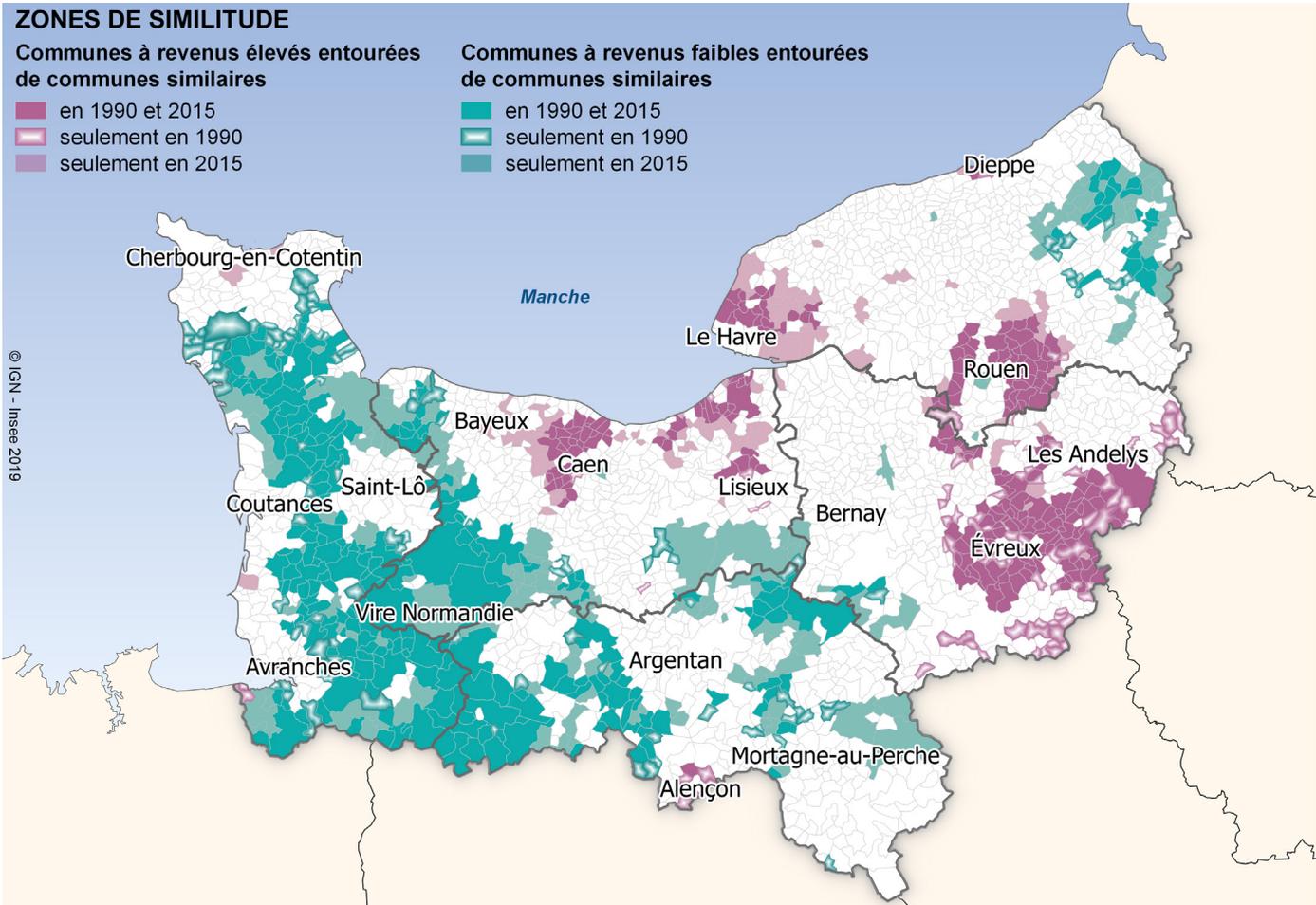
En 25 ans, une géographie des disparités peu modifiée

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) normands constituent des regroupements de communes plus ou moins homogènes. Rassemblant le plus souvent des communes urbaines et périurbaines, les grandes agglomérations de la région contribuent en tout premier lieu aux disparités territoriales

de revenu (figure 4). En 25 ans, la hiérarchie des contributions aux disparités varie peu. Les trois principaux EPCI -la Métropole de Rouen, la Communauté urbaine Caen la Mer et celle du Havre- représentent ainsi la moitié des disparités observées entre les communes de Normandie, en 1990 comme en 2015 (dont plus d'un quart pour la seule métropole rouennaise). Ces contributions sont essentiellement dues aux disparités internes à ces territoires.

5 Entre 1990 et 2015, les zones de « similitude » s'étendent

Communes entourées de communes similaires en termes de revenus



Source : DGFIP, base communale IRPP

Certains EPCI présentant une plus grande homogénéité contribuent aux disparités par des effets « propres » de revenus, globalement plus élevés dans certains cas (communautés de communes Inter-Caux-Vexin, de Roumois Seine, communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, etc.) ou plus faibles dans d'autres (communautés d'agglomération de Lisieux, du Mont-Saint-Michel-Normandie, communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon, etc.). Ces contributions restent cependant minimales, les effets spécifiques des EPCI ne représentant en 2015 qu'un huitième des disparités entre communes.

Un renforcement de la ségrégation spatiale

Les disparités territoriales de revenu peuvent être analysées dans une approche spatiale un peu différente. La constitution au fil du temps de groupes de communes contiguës

présentant les mêmes caractéristiques sociales (favorisées ou défavorisées) peut être l'expression d'une cristallisation des disparités spatiales, parfois présentée comme une forme de « ségrégation ». Dans cette approche, les communes normandes sont plus souvent en 2015 qu'en 1990 entourées de voisines qui leur sont semblables au regard du revenu des foyers qui y résident. Ces zones de « similitude » gagnent plus d'une centaine de communes supplémentaires au cours de la période, dont un tiers dans des ensembles favorisés et deux tiers dans les défavorisés (figure 5).

Ce renforcement de la « ségrégation » spatiale résulte en partie du mouvement de périurbanisation : des essaims de communes aisées s'agglutinent autour des grandes agglomérations de la région et s'étendent, notamment au sein de la communauté urbaine havraise, dans et

autour de la communauté urbaine caennaise, dans certaines communautés de communes voisines de la métropole rouennaise. À l'inverse, les communes périurbaines sous influence francilienne, dans l'est de l'Eure, qui formaient une vaste zone favorisée en 1990, ne se distinguent plus en 2015 par des revenus élevés.

Dans les parties les plus rurales de la région, de nouvelles communes contribuent à l'extension d'ensembles relativement défavorisés (notamment au nord de la Seine-Maritime, au sud et à l'ouest du Calvados, etc.). Les bourgs « de proximité » possédant des fonctions de centralité (Isigny-sur-Mer, Pontorson, le Merlerault, etc.) sont particulièrement concernés par ce mouvement. Cependant, les zones défavorisées sont en recul dans la partie nord du Cotentin. ■

Sources et méthodes

Cette étude mobilise les données sur les **revenus fiscaux déclarés** annuellement pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Malgré leurs limites et leurs imperfections, l'intérêt de ces données réside dans le recul historique qu'elles permettent. Les données étant seulement disponibles au niveau communal, seules les disparités de revenus moyens entre communes sont ici prises en compte. Les disparités au sein des communes, potentiellement importantes, ne sont donc pas couvertes par cette étude. En outre, seuls les revenus déclarés des foyers fiscaux (imposés et non imposés) sont ici observés, et non leurs revenus disponibles (après redistribution). Ces données communales sont finalement complétées par les données des recensements de la population 1990 et 2015 permettant de caractériser la composition socio-démographique des communes normandes et l'évolution de cette composition.

L'indicateur utilisé pour mesurer les disparités est le **coefficient de variation**. Il est défini comme le rapport de l'écart-type de la variable étudiée, par exemple le revenu déclaré moyen par foyer fiscal, à la moyenne. Cet indicateur admet des valeurs d'autant plus élevées que la dispersion autour de la moyenne est grande. Sans unité, il permet la comparaison de distributions de valeurs dont les échelles de mesure ne sont pas comparables. Dans cette étude, le coefficient de variation est élevé au carré afin de le rendre décomposable par sous-groupes (typologie communale, départements, EPCI). Cette décomposition permet de rendre compte de la contribution de chacun des sous-groupes aux disparités observées sur l'ensemble de la région. Elle peut également souligner la capacité d'un découpage à rendre compte des disparités en mettant en évidence la contribution **inter-groupe** (la partie des disparités « expliquées » par les écarts entre groupes) par opposition à la contribution **intra-groupe** (la partie des disparités « expliquées » par les écarts au sein des groupes). Les indicateurs de Gini et de Theil ont également été utilisés pour conforter les résultats mais ne sont pas reportés dans cette étude.

Le phénomène d'**autocorrélation spatiale des revenus** est appréhendé à l'aide des mesures locales d'association spatiale (LISA : Local Indicators of Spatial Association) indiquant pour chaque observation l'intensité du regroupement de valeurs similaires ou de tendance opposée autour de cette observation. Des LISA significatifs correspondent à des regroupements de valeurs similaires (« high-high », « low-low », utilisés pour repérer les zones de « ségrégation ») ou dissimilaires (« high-low », « low-high ») plus marqués que ce que l'on aurait pu observer à partir d'une répartition spatiale aléatoire.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Brendler J., Brunet L., Mouchit N. (Insee), Comte S., Dadone M., Pouliquen E. (Dreal), « Les communes normandes sous l'angle de l'habitat et du cadre de vie », *Insee Analyses Normandie* n° 52, octobre 2018
- Behaghel L., « La dynamique des écarts de revenu sur le territoire métropolitain (1984-2002) », *Économie et statistique* n° 415, 2008
- Brendler J., « Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n° 37, novembre 2017
- Floch J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France portrait social*, 2014

